Image not found or type unknown

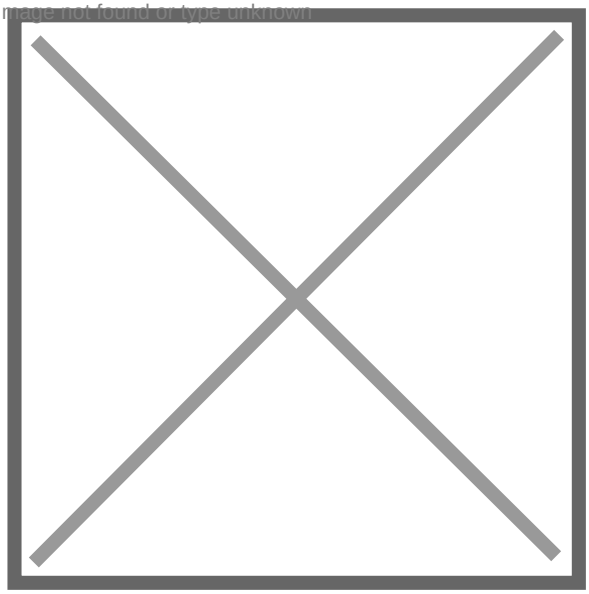

# Rupture d'un contrat cdd pour cdd ou cdi ?

Par **titeartist**, le **18/04/2008** à **22:45**

Bonjour,
Dans une société où je suis depuis un an et demi en CDD pour surcroit d'activité, je viens de resigner un CDD cette fois pour remplacement congé maternité.
Je viens d'apprendre que dans une société où je viens de postuler, ils sont fort intéressés par ma candidature.
Etant fort intéressée par cette société où j'ai postulé, comment faire si je souhaite quitter mon entreprise actuelle ?
Quelles sont les conditions ?
Merci d'avance.

Par **Marco09**, le **21/04/2008** à **11:49**

Bonjour,

Vous avez le droit de quitter votre emploi actuel pour un contrat supérieur à celui que vous avez en ce moment (statut et/ou salaire supérieur).

Vous pouvez alors adresser un préavis de départ à la nouvelle date d'embauche du nouveau contrat en présisant que vous avez trouvé de meilleurs conditions.

Vous n'êtes pas dans l'obligation de respecter votre préavis concernant votre cdd actuel (sous 48h cela est possible).

Remlarques : Le service DRH de votre nouvelle entreprise peut vous aider.

Marco09

Par **titeartist**, le **21/04/2008** à **18:42**

Merci beaucoup pour votre réponse.
Je passe mon entretien demain soir à 18h.
On croise les doigts !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés